



DEPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

N° 2026-126

MAIRIE DE BOUFFÉMONT

ARRÊTÉ DU MAIRE TEMPORAIRE PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

À MADAME AUDREY MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219500915-20260731-AR_2026-126-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/08/2026

Publication : 03/08/2026

Le Maire de la Commune de Bouffémont,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Considérant l'absence de Madame Karine OKONSKI, Maire de Bouffémont, du lundi 03 août 2026 au jeudi 06 août 2026 inclus ;

Considérant que pour le bon fonctionnement des services, il convient de donner délégation à un adjoint ;

ARRÊTE

Article 1 : Madame Audrey MARTIN, Adjointe à la vie associative, la culture, les manifestations et festivités, reçoit sous la surveillance et la responsabilité du Maire, délégation générale de fonction et de signature en tout domaine pour la période du 03 au 06 août 2026 inclus ;

Article 2 : La Directrice Générale des services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- Le Trésorier de la commune,
- L'intéressé.

Fait à Bouffémont, le 31 juillet 2026

Le Maire,
Karine OKONSKI

